

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 17 Février 2026 à 18 heures.

Le Président certifie,

Qu'il a été procédé à une convocation du comité syndical le 09 Février 2025, en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que la réunion a eu lieu au siège en mairie de Lorette, Place du IIIème Millénaire à Lorette.

Que la délibération a été prise à l'unanimité

Que le nombre des délégués en exercice au jour de la séance était de 30 sur lesquels il y avait 18 membres délégués pouvant voter.

Etaient présents :

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

Monsieur Luc FRANÇOIS, Président, M. BARRIER Jean-Alain, Mme BERTHEAS Audrey, Mme BONJOUR Sylvie, M. BONY Vincent, M. DEVIDAL Serge, Mme FLECHET Andonella, M. LAGET Bernard, M. LEBRE Damien, Mme MATRICON Nathalie, Mme PERONNEAU-LANDRY Céline, M. PRIVAS Robert, M. RAIA Gilles, M. ROSSI Xavier, M. SOUBEYRAND Daniel, M. TARDY Gérard.

- Délégués suppléants désignés par Saint Etienne Métropole :

M. BONNAND Jean-Christophe

- Délégués titulaires du Rhône :

Vienne Condrieu Agglomération : M. CHAPELLE Erik

Chabanière :

Absents excusés :

M. BARRIOL Denis, Mme BESSON Evelyne, M. BRUNON Christian, M. FREYCON Julien, M. MATHIE Michel, M. LAURENT Jean-Georges M. GUICHARD Patrick, M. POINT Jean.

Pouvoirs : Néant

Nom du secrétaire de séance : Mme MATRICON Nathalie

DELIBERATION 2026-02/1 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 modifié du CGCT, il appartient au Comité Syndical de procéder à l'examen pour l'année 2026 du rapport comportant :

Annuité de la dette

Elle s'élève à 286 074.20€ en 2026 alors qu'elle était de 287 170.87€ en 2025.

Le capital restant dû au 1er janvier 2026 s'élève à 1 132 129.87€ alors que le CRD au 1er janvier 2025 s'élève à 1 370 409.77€. La dette actuelle s'éteint en 2041.

Le dernier emprunt mobilisé date de 2011.

Travaux et acquisitions

Les **crédits de report de 2025 en dépense de 1 334 976.50€ HT** vont permettre :

- de payer le MO pour la réhabilitation de la STEP pour 982 273€
- de payer le contrôle technique pour la réhabilitation de la STEP pour 55 040€
- de payer le CSPS pour la réhabilitation de la STEP pour 29 920€
- de payer la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du seuil ROE 62245 sur le Dorlay pour 20 925€
- de payer les travaux de dévoiement du collecteur hors de la galerie du Féloin - Rue de la République à Rive de Gier (par groupement de commande avec SEM) pour 199 500€ (sans prise en compte des subventions de l'Agence de l'Eau RMC).
- travaux de dévoiement des réseaux intégrés dans le marché de travaux DIRCE/Ingérop concernant l'échangeur de la Grand'Croix pour 43 318.50 € HT.
- acquisitions des 2 parcelles à la STEP de Tartaras à acquérir auprès de M. BRET et de la commune de Tartaras pour 4 000€ (frais inclus et estimés)

Pas de **crédits de report de 2025 en recette**.

Monsieur le Président préconise en 2026 :

-travaux de remise en état de la STEP, des réseaux et des postes de relevage ... estimés pour la Dotation solidarité événement climatique à 2 835 236€ (sans prise en compte des remboursements des assurances SAUR et SIAMVG sur la STEP et les postes de relevage) dont un montant différentiel non connu encore devra sans doute être payé à la SAUR.

-la création d'une AP/CP pour les travaux de réhabilitation STEP avec en parallèle un ou plusieurs emprunts pour financer ces travaux de réhabilitation de la STEP dont le montant reste à déterminer au vu de l'offre la mieux-disante qui sera retenue par les prochains élus du CS, des subventions accordées et selon nos capacités financières actuelles délicates.

Personnel :

L'effectif du Syndicat est de 1 personne de catégorie A travaillant 2.5 jours par semaine pour le compte du SIAMVG, le reste de son temps de travail (à 80%) soit 1.5 jours fait l'objet d'une mise à disposition à Saint-Etienne-Métropole qui rembourse au syndicat sa quote-part (34%).

La masse salariale pour 2026 (taux de cotisation CNRACL en hausse de plus de 4%, augmentation cotisation au pôle santé du CDG et de la cotisation du CDG...) devrait augmenter à 79 000€.

A l'unanimité, le Comité syndical prend acte de la tenue de ce débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre

Lorette, le 18 février 2026

Le Président,

L. FRANÇOIS



La Secrétaire de séance

N.MATRICON



Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le



ID : 042-254200215-20260217-20260101-DE